République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203459-20251219-DEL2025088-DE

Nombre de conseillers en exercice : 13

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 20 heures,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 12 décembre 2025, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Daniel MACÉ, Jérémy BASSET, Christelle CARRO, Magalie RAMEL, Elodie LE MAGUER, Didier CARLO, Julien CORBEL, Caroline LIVERNEAU et Typhaine POILVERT.
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christelle BERTHELEU était excusée et avait donné pouvoir à Typhaine POILVERT.
Stéphane BASSET était excusé.
Joseph TEMPLIER était absent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2025088 C ONSEIL MUNICIPAL – ORDRE DU JOUR – MODIFICATION. -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2025 ;

CONSIDERANT

- que la salle des associations pourra être mise en service dans les semaines à venir ;
- qu'il convient d'en déterminer le règlement et les tarifs de location

VU le rapport de M. le maire :

DECIDE
- D'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :
  SALLE DES ASSOCIATIONS – REGLEMENTS ET TARIFS – ADOPTION. -

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 19 12 2025

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance